



Gallargues le Montueux  
le jeudi 12 mars 2015,

Objet : Intervention dans le cadre de la discussion générale sur la Ppl visant à faciliter le stationnement des personnes handicapées.

Ref : pm/vlo/095/2015

VIVETTE

Madame, Monsieur,

LOPEZ

Très sensible aux difficultés rencontrées par les personnes en situation de handicap ; je tenais à vous informer que le mercredi 11 mars 2015, le Sénat avait examiné et adopté en deuxième lecture la Proposition de loi visant à faciliter le stationnement des personnes handicapées sur laquelle je suis intervenue dans le cadre de la discussion générale et dont j'ai le plaisir de vous adresser une copie.

*SENATEUR DU GARD*

- Par rapport au texte initial, le Sénat a étendu les règles de gratuité et de non-limitation de la durée du stationnement à l'ensemble des places, qu'elles soient ou non réservées.

*MAIRE DE MUS*

- Afin de laisser aux communes le temps d'adapter leur politique de stationnement, un délai de deux mois a été fixé pour l'entrée en vigueur de cette mesure.

*AUDITRICE IHEDN*

- Afin d'éviter la pratique de « voitures ventouses », le Sénat a ouvert aux autorités compétentes la possibilité de fixer une durée maximale de stationnement de douze heures.

- Pour les parkings publics gérés dans le cadre d'une délégation de service public (DSP), la gratuité s'appliquera à la date du renouvellement des contrats.

- Par ailleurs, un régime spécifique a été prévu pour les parcs de stationnement qui disposent de bornes d'entrée et de sortie accessibles par les personnes en situation de handicap depuis leur véhicule (la contrainte physique que représente l'accès à l'horodateur étant moins prégnante) : les autorités compétentes pourront soumettre les titulaires de la carte de stationnement au paiement des redevances.

Voici les informations que je souhaitais porter à votre connaissance, qui je l'espère, vous satisferont.

Je reste à votre disposition et vous prie de recevoir, Madame, Monsieur, l'expression de mes cordiales salutations.

Vivette LOPEZ  
Sénateur Maire du Gard